

## FRAIS SCOLAIRES 2024-2025

Chers parents,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 et à la circulaire ministérielle du 17 mai 2019, vous trouverez ci-après **l'estimation** du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

### A. ESTIMATION COUT PRIMAIRE

#### Frais scolaires obligatoires

<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à la piscine</li></ul>	<b>+ - 247,00€/ an</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités culturelles dans le cadre du projet pédagogique :<ul style="list-style-type: none"><li>• Théâtre</li><li>• Autres sorties ou visites</li></ul></li></ul>	Maximum 15,00€ Maximum 100,00€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Classe de dépaysement et de découvertes :<ul style="list-style-type: none"><li>• Sorties découvertes 1 an sur deux (P1/P2)</li><li>• Classes de neige – P6</li></ul></li></ul>	Maximum 140,00€ Environ 640,00€

#### Frais scolaires facultatifs

<ul style="list-style-type: none"><li>• Cahier exercices</li></ul> <p><b>Attention, les cahiers d'exercices sont des outils utilisés par l'enfant durant toute l'année scolaire. Ils sont utilisés pour les apprentissages par tous les enfants. Ils sont de grandes qualités et sont en lien avec les méthodes utilisées en classes. Ils permettent aux enfants de travailler dans un support de grande qualité d'impression et de reliure également. Le Collège a déjà décidé de diminuer de moitié les sommes demandées aux parents car les impayés sont tels (25%) que le Collège n'est plus capable de supporter ces factures en lieu et place des parents qui ont décidé de ne pas payer ces cahiers. Bientôt, ces cahiers d'exercices disparaîtront vu les impayés. Nous le regrettons.</b></p>	<b>+ -35,00€ / an</b>
--	-----------------------

#### Frais extra-scolaires

<ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillances temps de midi et de 08h05 à 08h15</li></ul>	<b>+ - 208,00€ / an</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Infrastructure de restauration ( si l'enfant mange à l'école)</li></ul>	<b>+ - 85,00€ / an</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garderie <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matin (7h – 8h05)</li> </ul> </li> <li>• Soir (15h40 – 18h) : prix différent selon tranche horaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• (12h20 – 18h) : prix différent selon tranche horaire</li> </ul> </li> </ul>	Maximum 2,93 € / jour Maximum 5,20 € / jour Maximum 11,40 € / jour
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude surveillée</li> </ul>	+ - 2,50€ / 1 heure
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude dirigée (petit groupe) – à partir de la p3</li> </ul>	+ - 5,50€ / 1 heure

  

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas chauds à réserver ( d'autres produits existent)</li> </ul>	- P1/P2 : +- 6,08€ - P3> P6 : +- 6,75€
---	---

Payable via la facture « trimestrielle » envoyée par mail classique.

Payable via notre plateforme : [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be)

Les frais « exigibles » (obligatoires), hors activités culturelles et classes de dépaysement, sont répartis sur trois notes de frais adressées aux parents à divers moments de l'année scolaire.

A savoir :

- Mi-octobre : « Acompte 1 ».
- Mi-janvier : « Acompte 2 » .
- Mi-avril : « Acompte 3 ».

Ces factures sont adressées par mails « classiques » à l'attention du parent administrativement responsable et ne transitent pas par la plateforme ccmportail.

Les réductions éventuelles (famille nombreuse, incapacité sportive ; ...) seront comptabilisées au plus tard en fin d'année scolaire et seront soit remboursées, soit portées au compte de l'enfant pour l'année scolaire suivante.

L'inscription et le paiement de l'étude se fait via Mme Dominique Lauwers de 4A (ASBL).  
Les autres paiements se feront via le portail.

## B. ESTIMATION COUT MATERNELLE

### 1. Frais scolaires obligatoires

<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités culturelles dans le cadre du projet pédagogique</li></ul>	Maximum 54,11€ Maximum 120,26€ avec nuitées
---	--

### 2. Frais extra-scolaires

<ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillances temps de midi et de 08h05 à 08h15</li></ul>	+ 208€ / an
<ul style="list-style-type: none"><li>• Garderie<ul style="list-style-type: none"><li>• Matin (7h – 8h05)</li></ul></li><li>• Soir (15h40 – 18h) : prix différent selon tranche horaire<ul style="list-style-type: none"><li>• (12h20 – 18h) : prix différent selon tranche horaire</li></ul></li></ul>	Maximum 2,93 € / jour Maximum 5,2€ / jour Maximum 11,40 € / jour
<ul style="list-style-type: none"><li>• Repas chauds à réserver ( d'autres produits existent)</li></ul>	+ 4,63€ / repas

Payable via la facture « trimestrielle » envoyée par mail classique.

Payable via notre plateforme : [www.ccmportail.be](http://www.ccmportail.be)

Ci-après, vous trouverez (à titre indicatif car ces montants sont soumis d'année en année à de légères variations), la clef de répartition des montants de l'année scolaire 2023-2024.

Montants des factures générales 2023-2024				
	1ère facture - octobre	2ème facture - janvier	3ème facture - avril	Année
Activités sportives	96,80 €	72,60 €	72,60 €	242,00 €
Piscine ( maternelles M3)	48,00 €	36,00 €	36,00 €	120,00 €
Participation assurance facultative	3,95 €	2,55 €	3,05 €	9,55 €
Infrastructure de restauration	34,00 €	22,00 €	27,00 €	83,00 €
Surveillances	76,00 €	51,00 €	61,00 €	188,00 €
Fond de soutien ( facultatif)	45,00 €	45,00 €	45,00 €	

L'inscription et le paiement de l'étude se fait via Mme Dominique Lauwers de 4A (ASBL).  
Les autres paiements se feront via le portail.